

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LA BRULATTE - 1 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

LAVAI

agglo

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

105A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 511 (Bancissière - CD 53)	ER N° 07	1 280
Création d'un chemin piétonnier / Bancissière - Commune	ER N° 09	440

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

●

 Cavités naturelles

■

 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

16 - Sites archéologiques

99 - Zones inondables

99 - Aléas miniers

99 - Lotissements

PRÉSCRIPTIONS

● Arbre remarquable

— Marges de recul

— Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

— Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

— Espaces boisés classés

— Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

■ Emplacements réservés

■ Éléments de paysage à protéger

■ Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

■ Bâtimens susceptibles de changer de destination

■ STECAL

■ Orientations d'aménagement et de programmation

■ Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

■ Ua - Tissu bâti ancien

■ Ub - Tissu urbain périphérique

■ Ui - Équipements collectifs

■ Ue - Activités économiques

■ Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

■ Uem - Zone d'activités de La Meslerie

■ Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

■ A - Agricole

■ Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

■ Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

■ As - STECAL destiné au stationnement

■ Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

■ Ap - Agricole sans aucune construction

■ Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

■ 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox

■ 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

■ 1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loi

■ 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

■ N - Naturelle

■ Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

■ Nco - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

■ Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

■ Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

■ Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

■ N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

■ N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

■ N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

■ N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LA BRULATTE - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

LAVAl

agglo

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021

1:5 000

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

105A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Amenagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	8073
Amenagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	8064
Amenagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	3010
Amenagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	10110
Extension du cimetière et aménagement d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER N° 05	1577
Accès au plan d'eau / Bénéficiaire : Commune	ER N° 06	115
Amenagement du RD 571 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 07	1590
Dégagement de visibilité sur RD 571 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 08	2629
Dégagement de visibilité sur RD 571 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 08	1030
Dégagement de visibilité sur RD 571 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 08	778
Création d'un chemin piétonnier / Bénéficiaire : Commune	ER N° 09	4463

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
15045 - OAP N° 1	La Carrière	10700

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

● Cavités naturelles

● 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

16 - Sites archéologiques

99 - Zones inondables

99 - Aïeas miniers

99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

● Arbre remarquable

— 15 - Marges de recul

— 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

— 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

— Espaces boisés classés

— Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

— Éléments de paysage à protéger

— Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

— Bâtiments susceptibles de changer de destination

— STECAL

— Orientations d'aménagement et de programmation

— Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ui - Équipements collectifs

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ap - Agricole sans aucune construction

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

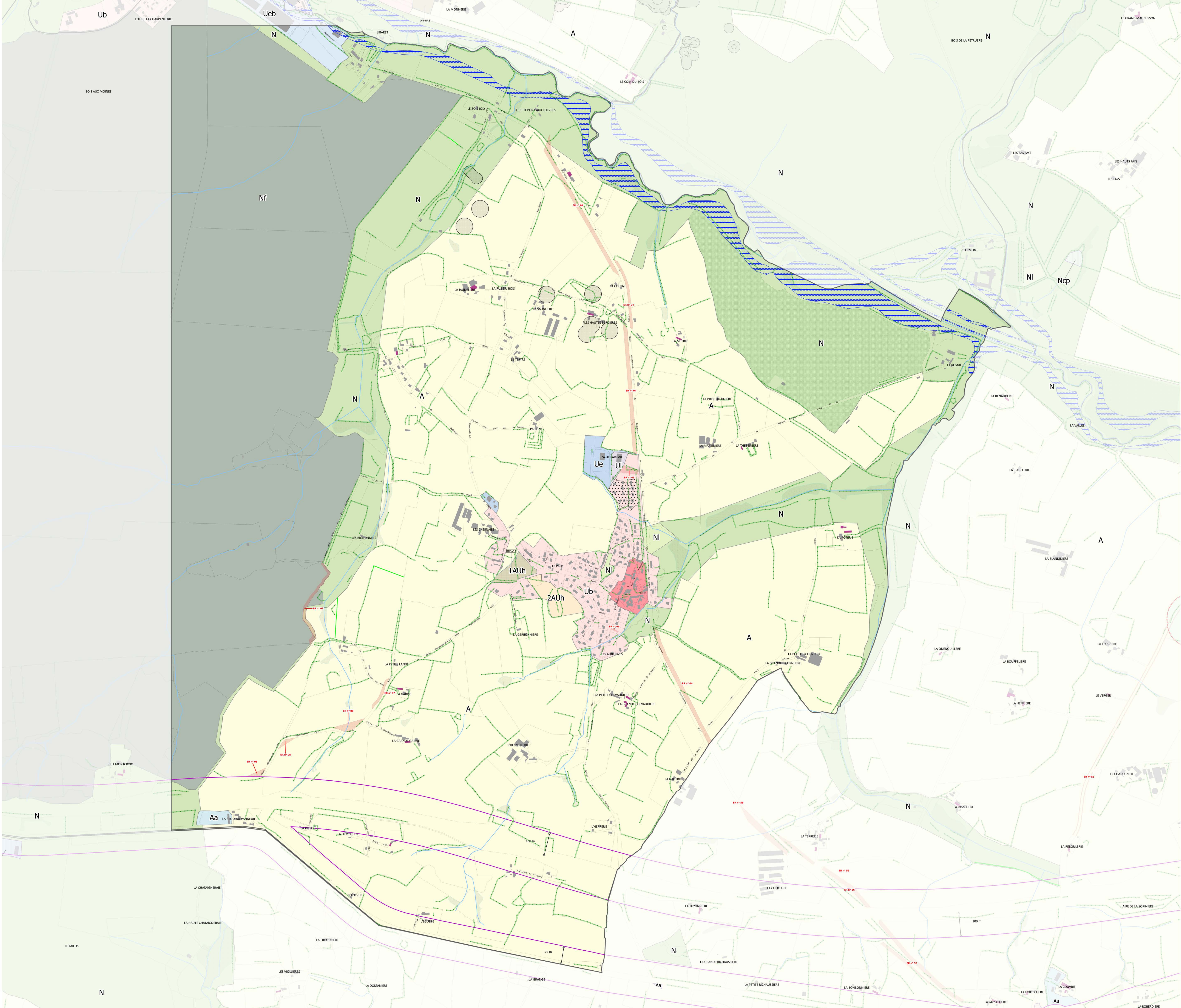
Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises



Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LA BRULATTE - 3 - C

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique**

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021

1:5 000

0 100 200 m

N

**Prigent
& Associés**

PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

Document communiqué en vertu de l'article 10 du Décret n° 2015-1253 du 2 septembre 2015 relatif à l'accès aux documents administratifs.

Références OAP	Nom	SURFACE (en m ²)
53045 - OAP N° 1	La Gerbonnière	10703

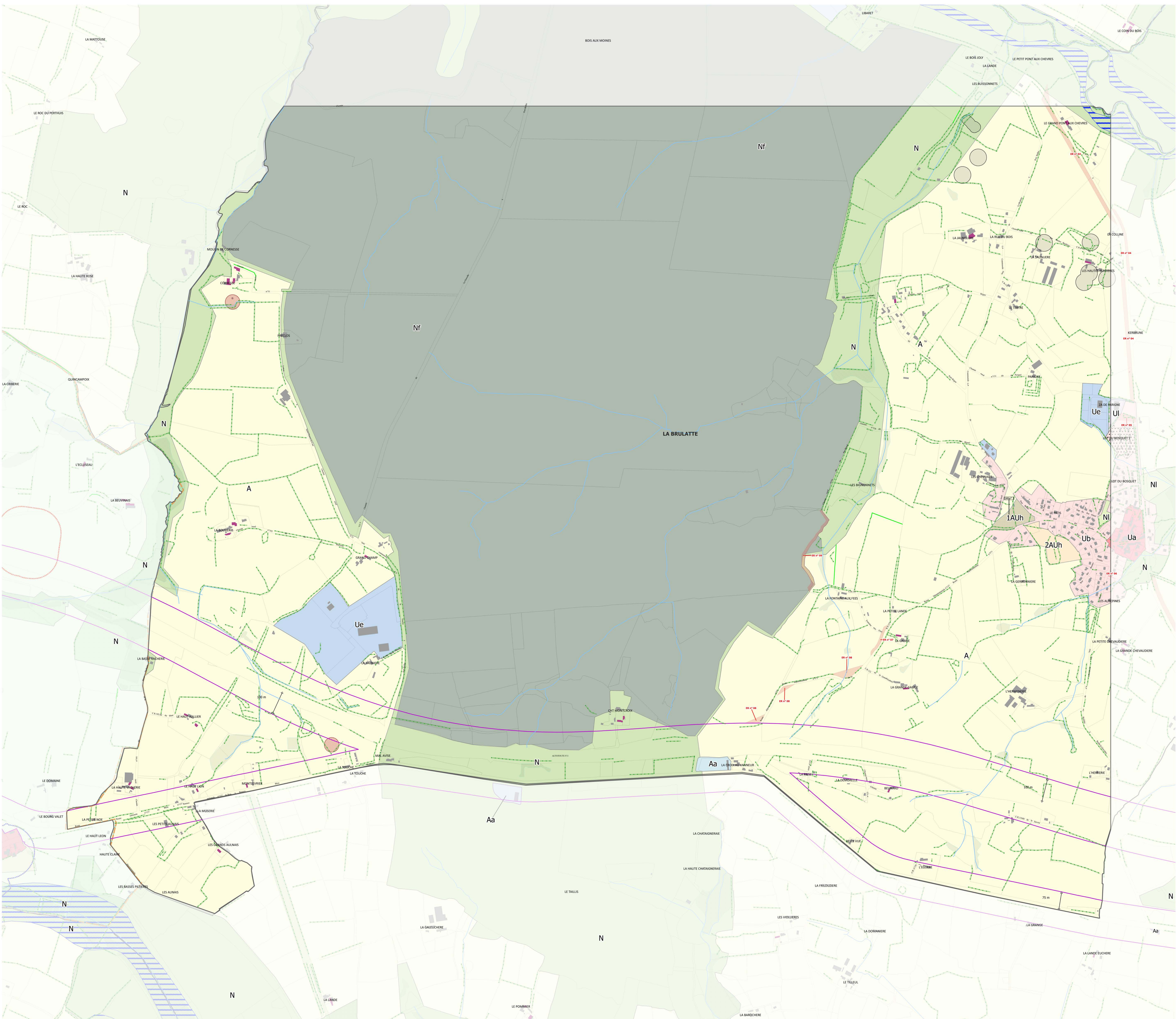
INFORMATIONS

- ## PRESCRIPTIONS

- ## ZONAGE

- ## ZONE AGRICOLE

- | | |
|---|---|
| A - Agricole | No - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières |
| As - STECAL destiné à développer des activités non agricoles | Np - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche |
| Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques | Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts |
| As - STECAL destiné au stationnement | Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs |
| Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables | N11 - STECAL destiné au développement de gîtes |
| Ap - Agricole sans aucune construction | N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping |
| Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation | N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés |



Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LA BRULATTE - 4 - B

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

LAVAI

agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021

1:2 500

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	8073
Aménagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	8066
Aménagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	3010
Extension du cimetière et aménagement d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER N° 05	1571
Accès au site de la Forêt / Bénéficiaire : Commune	ER N° 06	115
Aménagement de la RD 571 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 07	1380
Dégagement de visibilité sur RD 571 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 08	2620
Dégagement de visibilité sur RD 571 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 08	779
Création d'un chemin pastoralier / Bénéficiaire : Commune	ER N° 09	4463

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
15045 - OAP N° 1	La Carrière	10700

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

● Cavités naturelles

10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

16 - Sites archéologiques

99 - Zones inondables

99 - Aléas miniers

99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

● Arbre remarquable

15 - Marges de recul

07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

STECAL

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Us - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ui - Équipements collectifs

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ap - Agricole sans aucune construction

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nic - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

NH1 - STECAL destiné au développement de gîtes

NH2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

NH3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

NH4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

